

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 15 février 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le QUINZE FEVRIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

08/02/2024

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Date d'affichage

13/02/2024

Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU, Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE, Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Didier LAURENS, Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL, Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2024/02/009 – Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la rue de Foncourrieu au droit de l'entrée de l'EHPAD Saint Joseph
Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux de sécurisation et modernisation de la rue de Foncourrieu, aux abords de l'EHPAD St Joseph, dont l'accès piéton se fait directement depuis la route de Foncourrieu. La sécurisation est prioritaire du fait de la croissance du flux des voitures et du passage des bus scolaires.

Il précise que, des dangers identifiés, comme l'absence de trottoir, une vitesse excessive, un non-respect du code de la route et de la réglementation en vigueur (zone à 30 km/h), dans un périmètre proche de la sortie des équipements (EHPAD, écoles...), augmentent les risques d'accident en cœur de bourg.

Monsieur le Maire précise que l'opération a pour but la constitution d'un aménagement permettant à tous les usagers d'accéder et de quitter l'établissement en traversant avec sérénité et en sécurité le passage devant l'EHPAD. Cela permettra un ralentissement des véhicules et un respect de la limitation de vitesse (30 km/h).

Le projet est identifié dans les programmes d'État : Petites Villes de Demain (PVD), Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Monsieur le Maire présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
FRAIS D'HONORAIRES MOE	1 700,00 €
TRAVAUX	18 490,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	20 190,00 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides auxquelles le projet est éligible :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ETAT (DETR)	6 057,00 €	30,00%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	6 057,00 €	30,00 %
TOTAL SUBVENTIONS	12 114,00 €	60,00%
COMMUNE MARCILLAC VALLON (Fonds propres / Emprunt)	8 076,00 €	40,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	20 190,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ